

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :
Présents : 23
En exercice : 23
Votants : 23

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX, le VENDREDI VINGT MARS**
le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20h30,
sous la **présidence de Vincent BARRAUD, maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **16 mars 2026**

Présents :

BARRAUD Vincent, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, GAGNADRE Josselyne, COTTIN Pierre, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, BOUCHALAIS-COUZON Cristelle, ARRIVÉ Hervé, ROBERT Nathalie, JEUNESSE André, ULYSSE Karine, BAUDIT Mathis, AUDEBERT Délizia, LEQUES Thierry, RECOUVREUR Anaïs, FATRAS Christian, JOUINOT Sophie, ROHRIG Thomas, DUJARRIC DE LAGARDE Irène, De LACOUR SUSSAC Hugues, ROMPILLON Nelly, BOITIER Jean-Louis.

Secrétaire de séance :

Le conseil municipal nommé par 23 voix
MOTARD Daniel en qualité de secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

Sylvie BOUTEILLER, Directrice Générale des Services assiste à la séance, sur prescription de monsieur le Maire, conformément à l'article L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais sans participer aux délibérations, votes et décisions.

DE 022-2026/03-002 DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Le président indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit **six (6)** adjoints au maire au maximum. Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 5 (cinq) adjoints. Le conseil municipal fixe à 6 (six) le nombre des adjoints au maire de la commune.

Au vu de ces éléments, **le conseil municipal, par 23 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**

- **FIXE à 6 (six) le nombre des adjoints au maire de la commune.**



Pour extrait conforme

Le Maire, Vincent BARRAUD.



Le secrétaire, Daniel MOTARD

Numéro de contrôle de légalité : 017-211701552-2026..... - DE 022202603002-DE
Reçu en préfecture le /03/2026
Délibération affichée le /03/2026
Délibération rendue exécutoire le /03/2026, le Maire, Vincent BARRAUD

